

RÈGLEMENT LA MOLINA NIT PIRINEU KV®2021

INDEX

- **Article 0. Covid-19**
- **Article 1. Conditions d'inscription**
- **Article 2. Inscriptions**
 - (2.1) Nombre limite de place
 - (2.2) Liste d'attente
 - (2.3) Modification de distance
 - (2.4) Politique de retour
- **Article 3. Dossard, sac cadeau et bracelet de contrôle**
 - (3.1) Remise du dossard, de la puce et du bracelet de contrôle
 - (3.2) Caractéristiques et type de dossard
- **Article 4. Déclaration d'aptitude physique**
- **Article 5. Equipements techniques obligatoires et recommandés**
- **Article 6. Points de contrôle et ravitaillement**
- **Article 7. Garde-robe et parking**
- **Article 8. Pénalités et réclamations**
 - (8.1) Tableau de pénalités
 - (8.2) Réclamations
- **Article 9. Catégories et trophées**
 - (9.1) Catégories et trophées (hommes et femmes)
- **Article 10. Objets oubliés et perdus**
- **Article 11. Droits à l'image**
- **Article 12. Modification du règlement intérieur**

RÈGLEMENT LA MOLINA NIT PIRINEU KV® 2021

La Molina Nit Pirineu KV® 2021 est un kilomètre de nuit vertical en montagne, organisé par Pangea Attitude, le club de sport Molina et la station de ski La Molina, qui se tiendra le vendredi 1 octobre 2021.

Le départ se fera à 19h30 à la Telecabina de la Molina (Alp) et l'arrivée se fera au refuge de Niu de l'Àliga (Bagà). Le parcours aura une distance de 5 km et 860 m de pente positive.

Le temps maximum pour voyager est de 1h30' et l'ascension sera chronométrée jusqu'au Niu de l'Àliga.

Les coureurs de La Molina Nit Pirineu KV® 2021, pourront déguster une saucisse dans le Niu de l'Àliga en guise de rafraîchissement à l'arrivée. Ensuite, les participants pourront se libérer avec la télécabine de la même zone d'arrivée au point de départ.

Article 0. COVID-19

En raison de l'alerte sanitaire dont nous souffrons, l'organisation peut modifier certains des articles et services décrits dans ce règlement, notamment la date et le programme de l'événement pour l'adapter à la situation actuelle et aux recommandations des autorités compétentes.

Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'âge minimum pour participer au La Molina Nit Pirineu KV® 2021 est de 16 ans au cours de l'année en cours. Autrement dit, l'âge minimum doit être atteint au moins le 31 décembre 2021.

Les participants de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation parent / tuteur au moment de la collecte du dossard en plus du DNI.

Article 2. INSCRIPTION ET ANNULATION

(2.1) NOMBRE LIMITE DE PLACE

La Molina Nit Pirineu KV® 2021 dispose de 200 places, elles peuvent être obtenues sur le site Internet www.ultrapirineu.com du 6 avril et ce jusqu'à la vente de la dernière place. Les frais d'inscription sont de **20,66€ + TVA**.

IL n'y aura ni préinscription ni tirage au sort dans le cas de la La Molina Nit Pirineu KV® 2021. L'inscription se fait automatiquement suite au paiement des frais d'inscription, les personnes inscrites apparaîtront dans la « liste des participants ».

Les coureurs inscrits simultanément à La Molina Nit Pirineu KV® 2021 et au Salomon Mitja Pirineu 20k® 2021 peuvent demander une réduction de 10 € en envoyant un e-mail à registration@ultrapirineu.com.

LE MONTANT DE L'INSCRIPTION INCLUT :

- T-shirt commémoratif technique exclusif de Salomon pour tous ceux qui sont inscrits à La Molina Nit Pirineu KV® 2021.
- Participation à La Molina Nit Pirineu KV® 2021.
- Le sac du coureur.
- Services médicaux et ambulance.
- Assurance accident.
- Assurance responsabilité civile.
- Chronométrage et suivi en direct grâce à Livetrail.
- Ravitaillement en liquid pendant la course.
- Dîner "Botifarrada" au Niu de l'Àliga (zone d'arrivée).
- Médaille Finisher exclusive La Molina Nit Pirineu KV® 2021.
- Trophées pour les trois premiers de chaque catégorie.
- Descente en téléphérique (depuis le Niu de l'Àliga - zone d'arrivée).
- Service de vestiaire.

- Parking gratuit.

L'Organisation se réserve le droit d'augmenter ou de réduire le nombre de places disponibles, cela pour des raisons de sécurité ou pour toutes autres raisons pouvant affecter le bon déroulement de l'événement. Si cela se produit, cette modification sera annoncée suffisamment à l'avance sur le site www.ultrapirineu.com

- Toutes les inscriptions à La Molina Nit Pirineu KV® 2021 se feront exclusivement sur Internet par le biais du site officiel www.ultrapirineu.com.
- Seul le paiement par carte de crédit est accepté. Les virements bancaires ou les paiements en espèces ne sont PAS acceptés.
- Il n'est pas nécessaire que la carte soit au nom du coureur.
- Si l'inscription est réussie, le candidat apparaîtra immédiatement sur la liste des inscrits et recevra un mail de confirmation.
- L'inscrit devra conserver ce mail car il lui pourra être demandé de prouver son paiement et les droits et/ou services souscrits.
- **NE PAS recevoir cet email automatique et/ou NE PAS apparaître sur la liste des inscrits peu après avoir effectué l'inscription, indique que l'inscription n'a PAS été effectuée avec succès ou que les coordonnées fournies sont erronées. Cet incident peut advenir même si le candidat a été prélevé des frais d'inscription. Pour résoudre l'incident, le candidat devra contacter l'Organisation à travers l'adresse mail registration@ultrapirineu.com.**
- **Bien que le seul document valable pour prouver l'inscription soit le mail automatique reçu par le participant juste après la dite inscription, nous vous recommandons d'imprimer le justificatif de paiement bancaire.**

Pour assurer la bonne réception des mails provenant de l'Organisation et éviter qu'ils ne soient bloqués ou supprimés par l'anti-spam du serveur de messagerie, nous vous recommandons d'ajouter les adresses suivantes à votre liste de contacts :

- registration@ultrapirineu.com (mails relatifs aux inscriptions et aux paiements).
- info@ultrapirineu.com (mails relatifs à des informations générales).

(2.2) LISTE D'ATTENTE

Dans le cas où toutes les places disponibles seraient vendues, il sera possible de s'inscrire sur une liste d'attente. Le candidat situé en première position de cette liste sera le premier à être contacté en cas de désistement d'une personne déjà inscrite (et ainsi de suite).

(2.3) MODIFICATION DE LA DISTANCE

Un coureur inscrit à une course donnée pourra s'inscrire pour une autre distance dans la mesure où il y reste des places disponibles. Cela sera possible en envoyant un mail à registration@ultrapirineu.com avant le 31 août 2021.

Afin de traiter le changement de distance il vous sera prélevé 10€ de frais de gestion, les frais relatifs à la première inscription seront remboursés.

(2.4) POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Tous les coureurs pourront annuler leur inscription pour des raisons justifiées et auront droit à un remboursement de 100% (moins 2€ pour les frais bancaires et administratifs) des frais d'inscription jusqu'au 15 mai.

A partir du 16 mai, le pourcentage des frais d'inscription à rembourser sera réduit selon le tableau ci-dessous.

Le 31 août (date à laquelle les listes d'inscription seront définitivement clôturées), **aucun remboursement ne sera effectué.**

Seront considérées comme causes justifiées, toutes les causes médicales (ou de gravité similaire) qui rendent impossible la participation du participant à la course.

Pour vous désabonner, vous devez envoyer un courriel à registration@ultrapirineu.com en demandant l'annulation, en joignant un certificat médical signé confirmant la contre-indication à participer, ou (si la cause n'est pas médicale) la documentation officielle / juridique qui correspond à la cause présumée.

*** Supplément (3€): Les participants qui le souhaitent peuvent opter pour un supplément de 3€ (uniquement lors de l'inscription), afin de bénéficier d'un remboursement à 100% des frais d'inscription, en cas d'annulation jusqu'au 31 août.**

ANNÉE 2021	% DU MONTANT QUI SERA RETOURNÉ	
	SANS SUPPLÉMENT	AVEC SUPPLÉMENT (3€)*
Avril	100% (-2€)	100%
Du 1er Mai au 15 Mai	100% (-2€)	100%
Du 16 Mai au 31 Mai	50%	100%
Juin	40%	100%
Juillet	30%	100%
Août	20%	100%
A partir du 1er Septembre	Plus de remboursement possible	Plus de remboursement possible

IMPORTANT: LES CANDIDATS SELECTIONNER QUI RENONCENT A LEUR INSCRIPTION SERONT TOUJOURS REMPLACÉES PAR LE PREMIER CANDIDAT DE LA LISTE D'ATTENTE ET EN AUCUN CAS UN CHANGEMENT DE NOM NE SERA EFFECTUÉ.

Les remboursements seront effectués sur la même carte de crédit que celle utilisée pour le paiement des frais d'inscription.

Article 3. DOSSARD, SAC CADEAU ET BRACELET DE CONTRÔLE

(3.1) REMISE DU DOSSARD, DE LA PUCE ET DU BRACELET DE CONTRÔLE

Le participant est tenu de porter le dossard pendant toute la durée de l'épreuve, toujours sur le torse, de manière totalement visible et au-dessus des vêtements.

Chaque dossard est personnel, non échangeable et ne sera remis (avec le sac-cadeau) qu'à la personne inscrite. Le dossard ne sera remis que sous réserve de la présentation par le coureur lui-même, de la CARTE D'IDENTITE ou du PASSEPORT utilisé pour l'inscription.

LES CHANGEMENTS DE DOSSARDS NE SONT EN AUCUN CAS AUTORISÉS.

Une fois le participant identifié, le personnel chargé de la remise des sacs, des dossards et des puces placera (sur place) un bracelet d'identification à usage unique au poignet du participant. Ce bracelet, tout comme le dossard, devra être porté pendant toute la durée de l'épreuve car il donnera accès à tous les services mis à la disposition des participants : Aire de départ, postes de ravitaillement, services médicaux, remise des sacs de course... etc.

Le fait de ne pas porter le bracelet pendant la course invalidera le dossard.

La remise des dossards et des sacs cadeaux aura lieu aux dates et heures indiquées sur la programmation publié sur le site officiel de l'événement www.ultrapirineu.com

SI LE DOSSARD NE PEUT PAS ÊTRE RÉCUPÉRÉ PERSONNELLEMENT

Au cas où le titulaire du dossard ne pourrait pas venir chercher personnellement son dossard aux dates et heures prévue dans le programme publié sur le site web officiel de l'événement, il pourra autoriser une personne à le faire en son nom. Cette personne devra se présenter à la remise des dossards avec la documentation suivante:

- Original signé par les deux parties du document "Autorisation de remise du dossard à un tiers" téléchargeable sur le site www.ultrapirineu.com.
- Original du document de **décharge de responsabilité** et **d'aptitude physique** signé par le propriétaire du dossard.
- Photocopie de la CARTE D'IDENTITÉ ou du PASSEPORT du propriétaire du dossard.

- Pour ceux qui n'ont pas contracté l'assurance accident obligatoire : photocopie de la carte fédérative que le propriétaire du dossard a déclaré posséder lors de l'inscription.
- Original de la CARTE D'IDENTITÉ ou du PASSEPORT de la personne qui vient chercher le dossard.
- Si le dossard que vous souhaitez récupérer est celui d'un coureur de moins de 18 ans, vous devrez être muni de l'original du document "Autorisation pour les coureurs de moins de 18 ans participant à La Molina Nit Pirineu KV® 2021", rempli et signé, accompagné des photocopies de la carte d'identité ou du passeport du mineur (participant) et de son tuteur (personne signant le document).

Note : Comme le bracelet n'aura pas pu être placé in situ au bras du coureur, un bracelet d'une couleur spéciale sera donné afin que le coureur puisse être facilement identifié par les membres de l'Organisation. Les coureurs avec ce type de bracelet, devront porter sur eux leur CARTE D'IDENTITÉ ou son PASSEPORT durant la course afin de prouver leur identité lors d'un possible contrôle.

(3.2) CARACTÉRISTIQUES ET TYPE DE DOSSARD

Le dossard sert à donner à l'Organisation et aux coureurs les informations suivantes :

- **Numéro de dossard:** Chaque participant se verra attribuer un numéro de dossard qui sera déterminé au hasard, à l'exception des premiers numéros de dossard qui seront attribués suivant le classement de l'édition antérieure.
- **Nom du participant:** Le nom du participant pourra figurer sur le dossard.
- **Profil :** Le profil de l'itinéraire apparaîtra sur chaque dossard en bas et à l'envers, de manière à être facilement consultable par le coureur.
- **Derrière le dossard:** Figurera le protocole à suivre en cas d'urgence et les numéros de téléphone à appeler dans ces cas. Il y aura également un espace en blanc pour que le coureur y inscrive des données essentielles à la prise en charge par les équipes médicales: comme le groupe sanguin RH, des allergies, SIDA, épilepsie, diabète, maladie cœliaque...ou toute autre maladie remarquable. En cas de perte de connaissance ou en cas d'urgence, disposer de ces données directement inscrites sur le dossard représente un gain de temps précieux pour les équipes médicales.

Article 4. DÉCLARATION D'APTITUDE PHSIQUE

L'inscription à La Molina Nit Pirineu KV® 2021 sous-entend l'acceptation du règlement et une préparation du participant préalable, adaptée aux difficultés des conditions géographiques et météorologiques présentes dans l'événement. A cet égard, le participant déclare qu'il est physiquement et psychologiquement préparé à effectuer une épreuve aux caractéristiques de La Molina Nit Pirineu KV® 2021 qu'il a effectué les tests médicaux appropriés à son âge et à ses caractéristiques physiques.

Les coureurs inscrits à l'événement participent volontairement et sous leur propre responsabilité. Par conséquent, ils déchargent l'Organisation de toute responsabilité relative à la course, et s'engagent à ne pas dénoncer l'entité organisatrice, les collaborateurs, les sponsors ou toutes autres parties, ni à engager des poursuites en responsabilité civil contre les participants ou les parties citées.

A cet effet, lors du retrait du dossard, le coureur remettra aux membres de l'Organisation la « **décharge de responsabilité et la déclaration d'aptitude physique** » (qui a déjà été lu et accepté lors de la préinscription), dûment imprimé, rempli et signé.

La version imprimable de ce document peut être téléchargée à l'adresse www.ultrapirineu.com

Si le document « **décharge de responsabilité et la déclaration d'aptitude physique** » n'est pas imprimé et signé lors de la remise des dossards, le coureur qui en est propriétaire doit le signer "sur place" lors de la remise des dossards.

Dans le cas des mineurs, la "**décharge de responsabilité et la déclaration d'aptitude physique**" doit être signée par les parents ou tuteurs.

Article 5. EQUIPEMENTS TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET RECOMMANDÉS

Pour mener une course ou un entraînement en toute sécurité, il est nécessaire de toujours utiliser le matériel adéquat en tenant compte des conditions extrêmes auquel tout "trail runner" est confronté en

milieu montagneux : le refroidissement par diminution/arrêt du rythme de la course, baisse d'énergie soudaine, tempêtes, brouillard, vent, froid...etc sont des exemples de ces conditions.

Sur le site officiel de la **Salomon Ultra Pirineu® 2021**, www.ultrapirineu.com un onglet **matériel obligatoire** a été créé pour expliquer les raisons du caractère obligatoire ou recommandé de certains articles, mais aussi pour clarifier les doutes concernant l'utilisation et l'utilité de nombreux équipements.

Le jour de la course, tous les coureurs devront disposer au minimum de l'ensemble du « matériel obligatoire », le vendredi 1 octobre 2021 (selon le dernier bulletin météorologique), nous indiquerons si certains de ces articles deviennent facultatifs dans une partie ou dans l'ensemble de la course.

Les articles obligatoires seront, selon les cas, à porter directement par le coureur, ou bien, à placer dans le sac à dos.

Le contrôle du matériel peut être effectué à 100% des coureurs ou à une partie d'entre eux de façon aléatoire. Ces contrôles pourront se faire en tout point de l'itinéraire entre le départ et l'arrivée (inclus). Ne pas porter un article obligatoire conduit à la disqualification immédiate du coureur.

Article 6. POINTS DE CONTROLE ET RAVITAILLEMENT

- Chaque participant devra suivre l'ensemble du parcours balisé, en prêtant attention aux panneaux d'indications et en passant par tous les points de contrôle dont la localisation est rappelée dans chaque point de ravitaillement.
- En plus des contrôles de passage fixes indiqués sur le site officiel www.ultrapirineu.com, l'Organisation pourra placer des contrôles de passage mobiles ou des contrôles de matériel à n'importe quel endroit du parcours.
- Chaque participant est tenu de répondre aux demandes et aux questions de tout commissaire, équipe médicale ou responsable, cela aux points contrôle mais aussi en tout autre point du parcours.

Article 7. GARDE-ROBE ET PARKING

Les participants pourront garer leur voiture gratuitement sur le parking de la Telecabina de la Molina, juste à côté de la sortie.

L'Organisation fournira aux participants un service de vestiaire dans la zone de livraison des dossards. Le matériel doit être dans un sac ou un sac à dos ne dépassant pas 20 L, qui doit être identifié par une étiquette avec le nom du participant.

L'organisation transportera les sacs au Niu de l'Àliga afin que les participants puissent les récupérer à leur arrivée.

L'Organisation ne regardera ni l'état, ni le contenu du sac. Elle ne prendra donc pas de réclamations pour casse ou perte éventuel des objets qu'il contient. Nous vous recommandons que le matériel laissé ne soit, ni fragile, ni de valeur, que l'état de la crémaillère du sac soit vérifié et selon les cas, renforcée (à l'aide d'une cordelette ou d'une bride par exemple).

Article 8. PENALITES ET RECLAMATIONS

Les pénalités décrites dans le tableau ci-dessous seront appliquées au lieu et au moment des infractions. Les personnes autorisées à sanctionner peuvent être les commissaires, les médecins, les responsables de chaque poste de ravitaillement et de chaque points de contrôle.

Les pénalités impliquant une sanction de temps doivent être appliquées au moment de l'infraction et devant la personne donnant la sanction. Ne pas obtempérer devant la sanction de temps correspond à un manque " d'obéissance aux ordres des commissaires, des responsables des points de ravitaillement et/ou du personnel médical " et est passible de disqualification.

(8.1) TABLEAU DE PENALITES

DESCRIPTION DE LA FAUTE (De la plus grave à la moins grave)	PÉNALITÉ
Non-assistance à personne en danger.	La disqualification et l'interdiction de participer aux prochaines éditions
Abandonner sans informer l'Organisation au moment de l'abandon.	La disqualification et l'interdiction de participer aux prochaines éditions
Donnez le dossard ou la puce à une autre personne sur une partie ou totalité de l'épreuve, cela pour nous faciliter la tâche et/ou pour apporter de fausses données à l'Organisation.	La disqualification et l'interdiction de participer aux prochaines éditions pour le réel propriétaire du dossard.
Conduite antisportive envers d'autres athlètes ou envers l'Organisation	Disqualification
Désobéissance aux ordres des commissaires, des responsables de collations ou des responsables des sanitaires. Refus de passer à un contrôle antidopage et/ou donner positif à un de ces contrôles.	Disqualification
Non possession de l'équipement obligatoire ou refus d'obtempérer à une inspection de matériel.	Disqualification
Refuser de se soumettre à un examen médical	Disqualification
Sauter un contrôle de passage	Disqualification
Jeter volontairement des déchets en dehors des zones de collectes prévus à cet effet (les zones de collecte des déchets se situeront au niveau des postes de ravitaillement) et tous types de conduite altérant l'environnement naturel.	Disqualification
Quittez l'itinéraire balisé en raccourcissant la distance	Disqualification

(8.2) RECLAMATIONS

Toute réclamation peut être adressée à l'email info@ultrapirineu.com au plus tard dans les 15 jours suivant la date de fin de l'événement.

Les données du coureur listées ci-dessous devront être incluses dans le mail :

- Prénom et nom de famille.
- N° de CARTE D'IDENTITÉ ou PASSEPORT.
- Club d'appartenance (si adhésion à un club).
- Adresse.
- Numéro de dossard.
- Numéro de téléphone de contact.
- Exposition des faits.
- Demande du coureur
- Pièces jointes : si le coureur le juge approprié, il pourra joindre au mail les preuves qu'il jugera pertinentes.

Les réclamations seront résolues dans les 7 jours suivant l'envoi du mail. NOTE : Le mail info@ultrapirineu.com ne répondra qu'aux réclamations des participants, en aucun cas il ne sera

répondu ou pris en charge les réclamations, commentaires ou plaintes de la part de NON participant.

Article 9 - CATÉGORIES ET TROPHÉES

(9.1) CATEGORIES ET TROPHEES (HOMMES ET FEMMES)

Les trois premiers de chaque catégorie recevront un trophée.

- **Classement Général**
- **De 16 à 17 ans accomplis durant l'année de l'événement**
- **De 18 à 29 ans accomplis durant l'année de l'événement**
- **De 30 à 39 ans accomplis durant l'année de l'événement**
- **De 40 à 49 ans accomplis durant l'année de l'événement**
- **De 50 à 59 ans accomplis durant l'année de l'événement**
- **A partir de 60 ans accomplis durant l'année de l'événement**

NOTES :

- **Dans toutes les catégories, l'âge pris en compte sera celui possédé le 31 Décembre de 2021.**
- **Aux fins de la remise des prix, les coureurs récompensés dans le cadre du classement général ne seront pas récompensés dans leurs catégories d'âge respectives, ce qui permettra à un plus grand nombre de coureurs d'accéder aux podiums des catégories d'âge.**

Article 10. OBJETS OUBLIÉS ET PERDUS

Une fois la **Salomon Ultra Pirineu® 2021** clôturée et jusqu'au plus tard 15 jours après la fin, l'organisation gardera les objets oubliés et perdus au cours de l'épreuve, les participants concernés par des pertes pourront venir récupérer leurs objets durant ce laps de temps.

Après cette période, l'Organisation ne répondra plus aux demandes des propriétaires.

Article 11. DROITS À L'IMAGE

Le droit à l'image est reconnu par l'article 18.1 de la Constitution et est réglementé par la loi 5/1982 du 5 mai 1982 sur le droit à l'honneur, à la vie intime (personnelle et familiale) et à l'image. Ce droit est également reconnu par la loi organique 15/1999 du 13 décembre sur la protection des données personnelles.

L'acceptation du présent règlement implique nécessairement que le participant autorise Pangea Attitude SL et à quiconque autorisé par l'entreprise, à prendre des photos et des vidéos relatives à sa participation à la **Salomon Ultra Pirineu® 2021** et à les diffuser à des fins commerciales et publicitaires. Même s'il est clairement identifiable, le participant photographié ne pourra recevoir aucune compensation économique. En aucun cas, des données personnelles ne seront utilisées à des fins autres que celles mentionnées.

Néanmoins, le participant pourra grâce à la loi organique 15/1999 du 13 décembre précédemment évoquée ; exercer des droits d'accès, de rectification et d'annulation des données dans le cadre reconnu par cette même loi, en envoyant un mail à info@ultrapirineu.com

Pangea Attitude détient l'exclusivité de droit en ce qui concerne les images relatives à l'épreuve. Tout projet médiatique ou publicitaire exploitant l'image de la **Salomon Ultra Pirineu® 2021** devra donc avoir son consentement.

Article 12. MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Être inscrit à **La Molina Nit Pirineu KV® 2021** sous-entend la reconnaissance et l'acceptation du règlement. Le contenu de ce règlement sera modifié en cas de détection d'une erreur ou d'un manque de clarté. Les modifications relatives au règlement seront dûment communiquées par le biais de la page Web. Ceci est la **version 1** du règlement de **La Molina Nit Pirineu KV® 2021**.